

**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SDIS 25

NUMERO 9 DU MOIS DE MAI 2020

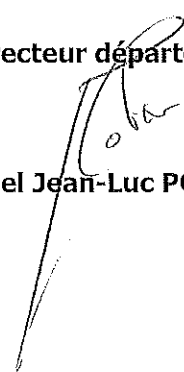
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX
☎ 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09

**LISTE DES ACTES INSERES
AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25
N° 9 DU MOIS DE MAI 2020**

Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant une page, figurent dans le recueil des actes administratifs du SDIS 25 n° 9 du mois de mai 2020.

Le directeur départemental adjoint,

Colonel Jean-Luc POTIER



ACTES SOUMIS A PUBLICATION

PAGE

Arrêtés de la présidente du conseil d'administration

| | |
|---|---|
| Arrêté n°2020/0750 portant modification de l'arrêté n°2015/0467 modifié, relatif à la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service départemental d'incendie et de secours du Doubs..... | 5 |
| Arrêté n°2020/0751 Délégation de fonction et de signature à Monsieur Alain LORIGUET Premier vice-président du conseil d'administration, membre du bureau | 6 |



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Envoyé en préfecture le 27/05/2020

Reçu en préfecture le 27/05/2020

Affiché le

ID : 025-282500016-20200526-A20200527_JURCO-AR

Arrêté n°2020/0750 portant modification de l'arrêté n°2015/0467 modifié, relatif à la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service départemental d'incendie et de secours du Doubs

La présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs,

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1424-30 ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène, et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs prise en date du 5 avril 2018, relative au renouvellement de la composition du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- Vu** l'arrêté n°2015/0467 du 21 mai 2015 modifié, pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et relatif à la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;

A R R Ê T E

Article 1 : L'article 3 de l'arrêté n°2015/0467 du 21 mai 2015 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

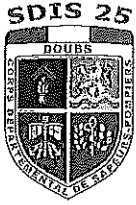
« **Article 3 :** La présidence des réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service départemental d'incendie et de secours du Doubs est assurée par Madame Florence ROGEBOSZ. ».

Article 2 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 26 mai 2020

La présidente du conseil d'administration,

Christine BOUQUIN



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Envoyé en préfecture le 27/05/2020
Reçu en préfecture le 27/05/2020
Affiché le _____
ID : 025-282500016-20200526-A20200527_JURDE-AR

Arrêté n°2020/0751
Délégation de fonction et de signature à Monsieur Alain LORIGUET
Premier vice-président du conseil d'administration, membre du bureau

La présidente du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de secours du Doubs,

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-5, L.1424-27 et L.1424-30 ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 101 ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté NOR : INTE1608168A du 29 mars 2016 du ministre de l'intérieur, portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs en date du 21 mai 2015 relative à l'élection des membres du bureau ;
- Vu** l'arrêté n°2016/0836 du 21 octobre 2016, pris par la présidente du conseil d'administration relatif aux délégations de fonction et de signature aux vice-présidents du conseil d'administration, membres du bureau ;

A R R Ê T E

Article 1 :

Délégation de fonction est conférée à Monsieur Alain LORIGUET, premier vice-président du conseil d'administration, à l'effet de présider, en qualité de représentant de la présidente du conseil d'administration, le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires et d'assurer l'organisation des réunions dudit comité depuis la convocation jusqu'au procès-verbal des conclusions ainsi que de signer tous actes, documents et correspondances dans ce cadre.

Article 2 :

En conséquence des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, l'arrêté n°2016/0836 du 21 octobre 2016 susvisé, est modifié comme suit :

a/ A l'article 4, il est inséré après l'alinéa « • la commission départementale chargée de la reconnaissance des acquis des sapeurs-pompiers professionnels non officiers, », un alinéa ainsi rédigé : « • le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, ».

b/ A l'article 5, l'alinéa « • le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, » est supprimé.

Envoyé en préfecture le 27/05/2020

Reçu en préfecture le 27/05/2020

Affiché le

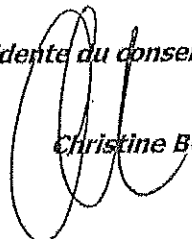
ID : 025-282500016-20200526-A20200527_JURDE-AR

Article 3 :

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 26 mai 2020

La présidente du conseil d'administration,



Christine BOUQUIN

Certifié conforme
Le Directeur Départemental des
Services d'Incendie et de Secours
du DOUBS :

**Contrôleur général
Stéphane BEAUDOUX**